

Listes indicatives des missions d'élaboration du Docob et d'animation des sites Natura 2000

Extrait de la circulaire sur la gestion contractuelle des sites Natura 2000 du 21 novembre 2007

Liste indicative de missions et de phases relative au processus d'élaboration du Docob

4 missions peuvent être notamment mobilisées lors de l'élaboration d'un Docob :

- l'animation ;
- l'expertise ;
- la rédaction du document ;
- la communication et diffusion des rendus.

6 phases indicatives peuvent marquer l'élaboration d'un Docob :

- installation de la concertation au sein du Copil ;
- état des lieux et diagnostic du site ;
- choix des objectifs de développement durable ;
- définition des mesures de gestion de toute nature ;
- définition des cahiers des charges-types pour chacune des mesures éligibles et des engagements de la charte Natura 2000 ;
- restitution finale des données utilisées dans le cadre de l'élaboration du Docob ainsi que du Docob en lui-même.

Liste indicative de missions d'animation des sites Natura 2000

Assistance administrative pour le compte du comité de pilotage :

- préparer les réunions du Copil, et en assurer le secrétariat ;
- préparer les marchés d'assistance ou de sous-traitance pour le compte du Copil ;
- rechercher des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions identifiées par le Docob.

Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du Docob :

- informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le Docob : les membres du COPIL, les propriétaires, les exploitants, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ;
- inciter à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion notamment en forêt afin qu'ils prennent en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire (forêts publiques et privées) ;
- initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura pour mutualiser les expériences de gestion des sites.

Missions d'ordre technique :

- mettre en œuvre le processus de contractualisation du Docob : recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et aux cahiers des charges types définis dans le Docob, assister techniquement à l'élaboration des contrats et administrativement au montage des dossiers, suivre et évaluer les opérations contractualisées, recenser les adhérents potentiels à la charte 2000 définie dans le Docob et promouvoir la charte auprès de ces derniers pour développer les adhésions ;
- suivre la mise en œuvre du Docob : animer les groupes de travail thématiques créés par le Copil pour mettre en œuvre le Docob, réaliser le suivi des actions du document d'objectifs et élaborer l'état annuel de réalisation du Docob sur les aspects techniques, scientifiques, financiers, et sur les volets de la concertation, présenter en Copil l'état annuel de réalisation de l'année « n-1 » et le programme d'activité de l'année « n », ajuster la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura ;
- mises à jour du Docob : analyser les difficultés et proposer d'éventuels ajustements à présenter au comité de pilotage, en fonction également des évolutions du contexte de sa mise en œuvre, procéder aux mises à jour du Docob, procéder à l'élaboration de la charte pour le compte du Copil, si le Docob préexistait au décret du 26/7/2006, proposer des MAET si le site est dans une zone d'action prioritaire, et le cas échéant, des modifications des cahiers des charges du Docob en fonction de ces MAET.